

COMPTE - RENDU

de la séance de travail



Vendredi 6 janvier 2017

Jeunes élus présents : Jeanne Astier, Jeanne Auremboux, Léandre Bizouard, Vladymir Bocquenet, Jeanne Bonnet, Léna Caillot, Méline Da Rocha, Andréa Dias Campos, Baptiste Farvacque, Marie-Amélie Labonne, Margot Lemazurier, Louane Machado de Carvalho, Victor Montagnier, Ambre Montcriol, Noah Ngoma-Moulin, Lisa Paya, Antoine et Jules Quilleret, Côme Renaud, Abigaël Roche, Léa et Quentin Signeau, Lucie Simon, Rayane Tours.

Excusés : Marie-Gabriel Gayon-Ribeiro

Dans le cadre de leur projet sur le droit à la différence les jeunes élus ont rencontré une bénévole de l'association MRAP.

Rencontre avec le MRAP :

Le CMEJ a invité Madame Gilbert bénévole au sein du MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples) à venir échanger avec eux. L'association a été créée en 1949.

Madame Gilbert a défini le racisme et rappeler son histoire récente.

Être raciste, c'est rejeter un homme ou une femme à cause de la couleur de sa peau, de sa religion, de ses origines...

Le racisme c'est :

- avoir peur de ceux qui sont différent,
- être méfiant,
- être haineux.

Le racisme s'est manifesté, depuis quelques siècles, par l'opposition entre noir et blancs. Certains blancs se considéraient comme supérieurs aux noirs.

Il est à l'origine de nombreuses guerres et a fait beaucoup de morts. (ex. la 2^e guerre mondiale). Des états ont appliqué des théories racistes pour gouverner (ex. l'apartheid en Afrique du Sud)...

Madame Gilbert cite ensuite plusieurs personnalités devenues célèbres pour leur lutte contre le racisme.

Ex. Nelson Mandela en Afrique du Sud



Il a passé sa vie à lutter contre la ségrégation raciale et réclamait l'abolition des lois de l'Apartheid. Il sera arrêté et emprisonné pendant 27 ans. A sa libération, Nelson Mandela s'engage pour la paix et la réconciliation. Il reçoit le prix Nobel de la paix et deviendra Président de la République d'Afrique du Sud de 1994 à 1999.

Ex. Rosa Park :



Une femme afro-américaine qui devient célèbre en 1955 aux États-Unis pour avoir refusé de céder sa place à un passager blanc dans un autobus. Arrêtée par la police, elle reçoit une amende. Le mouvement de protestation qui a suivi, abouti à suppression des lois ségrégationnistes dans les bus.

Les jeunes élus ont ensuite échangé et fait part de leur expérience personnelle du racisme : une maman insultée car elle porte le voile, un papa rejeté car il est parti de son pays d'origine. Chacun remarque que le racisme est présent. (Aux États-Unis, lors des élections présidentielles, en France après les attentats...).

Plusieurs précisent que l'article 1 de la constitution française interdit toute discrimination : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances... »

Madame Gilbert précise qu'il est important de faire la différence entre le terrorisme et l'islam...

La rencontre se poursuit avec la lecture d'un passage du livre d'Anne Franck.



C'est une petite fille juive qui s'est cachée pendant la 2° guerre mondiale pour échapper aux nazis. Elle a écrit son histoire dans un cahier qui, depuis est devenu un livre mondialement connu.

Madame Gilbert explique que le MRAP est composé de bénévoles qui se rendent dans les écoles pour expliquer les dangers du racisme. L'association aide les victimes lorsqu'elles vont en justice.

Construction du projet.

Dans une 2° partie, les jeunes élus ont cherché des idées pour leur projet sur le droit à la différence. Ils ont proposé plusieurs actions :

- Créer une affiche ;
- Réaliser un reportage, un documentaire vidéo, un film ;
- Utiliser le CMEJ Mag, le site internet, le compte facebook de la ville ;
- Organiser une manifestation ;
- Mener une action avec les écoles de la commune.
- ...

Prochaine réunion du CMEJ
vendredi 27 janvier 2017 de 17 h 15 à 18 h 30
à la salle de la Baigneuse

Il est rappelé que toute absence aux réunions doit être signalée au service
Démocratie locale au 04 70 48 53 25